Dimanche 26 Avril 2026

5ème Trail du Mont Dardon



Règlement Général

L'organisateur se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement, qui reste consultable, sur le site internet du Club Organisateur : www.calg-gueugnon.fr

- 1. <u>PARTICIPATION</u>: Le Trail du Mont Dardon est ouvert aux coureurs individuels et aux coureurs en équipe. Une épreuve « Rando » est également proposée ; elle est ouverte à tous. Le Club Allure Libre Gueugnon tient à maintenir un caractère populaire à cette manifestation.
- 2. <u>SITE D'ORGANISATION</u>: le quartier général de l'organisation se situera au Parc de Vendenesse sur Arroux, proche du centre Bourg. Plusieurs parkings sont à proximité. Au Parc se tiendront :
 - la remise des dossards.
 - les départs et les arrivées des épreuves
 - les vestiaires douches
 - les remises de prix.
 - L'après course avec buvette et snacking

3. HORAIRES DEPART - COURSES - DENIVELE - OUVERTURE :

- De 8h30 à 11h00 : départ pour « Rando La Pêcherette », 11 km et 300 m D+.

Nota : pause de départ de rando de 9h15 à 9h30 et de 10h00 à 10h15, afin de libérer le parcours pour les coureurs

- 9h00 : « Le Petit Parc », 1 km, plat. Ouverture aux jeunes G et F, né(e)s en 2015/2016
- 9h10: « Le Grand Parc », 3 km, plat. Ouverture aux Jeunes G et F, né(e)s en 2011, 2012, 2013 et 2014
- 9h30 :
 - o **« Le Grand Dardon », 29 km** et **850m D+.** Ouvert aux coureurs H et F, né(e)s en 2006 et avant.
 - o « Le Petit Dardon », 18km et 450 m D+. Ouvert aux coureurs H et F, né(e)s en 2008 et avant.
- 10h15: « Trail de la Pêcherette », 12km et 300 D+. Ouvert aux coureurs H et F, né(e)s en 2010 et avant.

4. RAVITAILLEMENT:

Coureurs et marcheurs devront avoir leurs gobelets personnels.

Les coureurs évolueront en **semi-autonomie**. Cependant l'organisation a prévu plusieurs postes où le ravitaillement sera possible. <u>Les déchets devront impérativement être jetés dans les poubelles mises à disposition</u> et respecter le tri sélectif.

Postes prévus :

- 1 poste pour la Rando et le Trail de la Pêcherette : au 7^{ème} km
- 2 postes sur Le Petit Dardon : au 8,5km (ravito liquide), au 12km,
- 3 postes pour le Grand Dardon : au 8,5km (ravito liquide), au 15km, au 21km.
- 1 poste à toutes les arrivées.

5. **SECURITE:**

Les parcours empruntant en partie des sentiers naturels, un balisage spécifique sera mis en place ; il sera consultable sur le site de départ.

Le passage des coureurs est protégé aux intersections dangereuses, par des bénévoles.

Toutefois la circulation n'est pas coupée pendant l'épreuve. Les concurrents sont tenus de respecter le code de la route et de courir à droite de la chaussée.

Chaque participant est responsable de sa forme physique. Un service médical est assuré par la CROIX ROUGE et un médecin qui sont habilités à mettre hors-course tout concurrent qu'ils ne jugeraient pas en état de continuer l'épreuve.

6. COUREURS EN EQUIPE:

L'équipe est constituée de 3 coureurs, sans distinction de sexe. Chacun des membres de cette équipe s'aligne sur une des 3 distances 12 km ,18 km et 29 km. Chaque membre de l'équipe peut prétendre au podium et aux récompenses, de la course sur laquelle il s'aligne. Le classement « équipe » est effectué par addition des places réalisées au classement général de la course en question. C'est donc le plus petit total qui l'emporte. Chaque féminine présente dans l'équipe réduit de 10 pts le total réalisé par l'équipe, soit -10, -20 ou -30 points.

7. CLASSEMENTS - RECOMPENSES et REMISE DES PRIX POUR LES COURSES :

Les différents classements seront affichés sur place.

Un lot sera remis aux 300 premiers inscrits, lors de la remise des dossards.

Récompenses spécifiques aux 3 premiers masculins et 3 premières féminines de chaque épreuve.

La remise de ces récompenses se fera à l'issue de chacune des épreuves, dès que le podium est complet. Présence indispensable des lauréats.

Les 3 premières équipes seront récompensées. L'équipe vainqueur recevra le « **Trailloux Team Challenge** » un challenge qui est remis en jeu à chaque édition.

8. **CONDITIONS DE PARTICIPATION**:

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée : https://pps.athle.fr/

Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Pour les Coureurs mineur(e)s : Pour les personnes mineures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées.
- D'un questionnaire santé, l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

9. INSCRIPTIONS/TARIFS:

Les inscriptions sont à faire sur : https://fr.milesrepublic.com

Inscriptions uniquement en ligne jusqu'au samedi 25 avril 2026 à 20h, puis sur place le dimanche matin jusqu'à une demi-heure avant le départ de la course. Pour les engagements équipe il faudra impérativement qu'ils soient effectués le Vendredi le 24 Avril. Pas d'inscription équipe sur place.

Ouverture des inscriptions prévue le 1^{er} décembre 2025

EPREUVES	De l'ouverture	Du 1 ^{er} février	Du 1er avril au 24	Le 25 avril	Sur	
	Au 31 Janvier	Au 31 mars	Avril	Jusqu'à 20h00	place	
Le Grand Dardon	25 €	27 €	29€	31€	35 €	
Le Petit Dardon	14 €	16€	18€	20€	24€	
Trail de la pêcherette	8€	10 €	12€	14€	18€	
Trailloux Team Challenge	41 €	47 €	53€	59€	*	
Rando Trail La Pêcherette	6€					
Petit Parc - Grand Parc	Gratuit					

^{*}Pas d'inscription sur place pour le Trailloux Team Challenge

10. REMBOURSEMENT:

Du fait d'événements imprévisibles précédant l'épreuve (maladie, décès, problème familial ou professionnel...), un coureur engagé peut être contraint de renoncer à sa participation, Il pourra alors demander le remboursement de son inscription ; ceci ne pourra se faire que sur fourniture d'un justificatif de l'organisme compétent et uniquement dans la période du 18 Avril au 8 Mai.

11. PROPRIETES PRIVEES:

Important

- a) Les autorisations de passage sur les propriétés privées ne nous sont accordées <u>que pour le jour de la</u> <u>manifestation</u>. Merci de respecter ces propriétaires qui nous permettent de vivre notre passion le temps d'une course.
- b) Ces propriétaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables, en cas de problèmes physiques des participants.
- c) Pour ne pas déranger les animaux domestiques dans les prairies et également par respect pour les autres participants, <u>les chiens, même tenus en laisse, ne seront pas admis sur les parcours</u>.

12. ASSURANCES:

Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de GROUPAMA Rhône-Alpes, 22 rue de la Liberté, 71130 Gueugnon.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

13. INFORMATIQUE et LIBERTES :

Conformément à la loi informatique et liberté N°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par l'intermédiaire de l'Organisation du Trail du Mont Dardon, vous pouvez être amené à recevoir des propositions de partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de le signaler par écrit à Club Allure Libre, Mairie, 71130 Gueugnon en indiquant votre nom et le nom de l'équipe du bulletin d'inscription.

14. CONTACT:

Pour tous renseignements complémentaires, envoyer un mail à : cluballurelibregueugnon@gmail.com

Bulletin d'inscription sur place à Trail du Mont Dardon



Individuel: ne remplir que la 1^{ère} colonne, soit une fiche par participant

Equipe: Remplir les 2 colonnes

NOM			
PRENOM			
SEXE, M ou F			
NE(E) en			
CLUB ou ASSOCIATION			
MAIL			
TELEPHONE			
NOM DE L'EQUIPE			
Cochez l'épreuve	Si engagement d'équipe, cochez les distances de chacun des partenaires		
Le trail de la pêcherette 12 km			
Le Petit Dardon 18 km			
Le Grand Dardon 29 km			
Le Petit Parc 1 km			
Le Grand Parc 3 km			
Rando La Pêcherette 11 km			

<u>Responsabilité Civile</u>: Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de GROUPAMA Rhône-Alpes. <u>Individuelle Accident</u>: les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

CONDITIONS DE PARTICIPATION:

<u>Pour les personnes majeures</u>, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit : D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées.

D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée : https://pps.athle.fr/

Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

<u>Pour les Coureurs mineur(e)s</u>: Leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit : D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées.

D'un questionnaire sante L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu

à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à l pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.					
Total à régler : € ; Chèque à l'ordre de : CLUB A	LLURE LIBRE GUEUGNON				

Fait à le Signature

Joindre copie(s) justificatif médical datant de moins d'un an au 26 Avril 2026.